



IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
UNSA-éducation

N° 2019- 09
11 septembre 2019
Audiences
ministérielles/SEJS

Un avenir qui se dessine...

L'avenir de la sphère JSVA se joue désormais au sein d'un "pôle éducatif et sportif" dont la création est désormais actée.

Les 4 et 5 septembre derniers, le SEJS a été reçu par les cabinets du secrétaire d'État auprès du MENJ ainsi que celui du Premier Ministre. Les échanges ont permis d'obtenir un certain nombre de précisions sur la mise en place de l'OTE volet JSVA.

*Le SEJS, de son côté, n'a pas manqué d'alerter ses interlocuteurs sur un certain nombre de points.
Bonne lecture !*

3. Les points d'alerte du SEJS

- 1/ les préfigurations R et D doivent être conjointes.
- 2/ les procédures d'appels à candidature pour la préfiguration doivent être transparentes et cibler des agents dotés de solides compétences métiers JS (cf référentiel professionnel IJS).
- 3/ le SEJS souhaite mobiliser son futur congrès pour soumettre à débat les synthèses ministérielles des 5 groupes de travail thématiques en cours.
- 4/ la répartition des missions et moyens ainsi que l'articulation entre niveaux R et D doivent être fondées sur le principe de subsidiarité.
- 5/ les moyens affectés doivent être en cohérence avec le déploiement du SNU et le renforcement de l'échelon départemental.
- 6/ la gestion des moyens financiers et les pôles formations certifications doivent être confiés aux délégations R.
- 7/ une attention particulière doit être portée au transfert des personnels administratifs (statuts, nombre...).
- 8/ une ligne hiérarchique claire doit être instituée : un seul supérieur hiérarchique pour les délégués R et D : le recteur avec une autorité fonctionnelle conférée aux préfets et mise en œuvre par délégation.
- 9/ les délégués R et D doivent participer au collège des chefs de service.
- 10/ les 2 directions métiers (DJEPVA et DS) doivent travailler ensemble notamment sur la place et le rôle actuellement très flous des établissements nationaux dans le futur paysage institutionnel.

1. L'actualité suite aux 2 récentes audiences ministérielles

Des échanges entre les représentants du SEJS et les membres des cabinets ministériels, il ressort que :

1. le rapprochement des missions JSVA vers l'Éducation nationale **est acté** avec l'annonce de la création à la fois de délégations régionales académiques jeunesse et sport et de délégations départementales jeunesse et sport. La circulaire OTE du 12 juin 2019 entérine ce rattachement.
2. le chantier OTE JSVA **a pris du retard** par rapport à d'autres chantiers en cours (préfigurations SGC, DDICS(PP)TE,...) car la nouvelle mise en œuvre opérationnelle du secteur JSVA doit intégrer une revue des missions, un nouvel acteur (l'agence nationale du sport) et un nouveau sujet (le SNU), le tout dans un nouvel ensemble (le SG MENESR).
3. le ministre JM BLANQUER et son secrétaire d'État G ATTAL vont s'adresser prochainement aux agents JSVA par l'intermédiaire d'**un courrier**.
4. une **préfiguration des nouveaux services JSVA** pilotée par les ministres ENJ et Sports sera lancée très prochainement avec appels à candidatures. Elle concernera les deux niveaux avec une nomination des préfigurateurs en septembre (R) et octobre (D).
5. une conseillère du SGMENESR, **inspectrice générale des finances**, est en charge du « détricotage » des moyens JSVA des actuels services et de leur réaffectation au sein des délégations académiques régionales et départementales JSVA ;
6. l'échéance **du 2^{ème} semestre 2020** est l'objectif visé concernant la mise en place des délégations académiques régionales et départementales ;
7. **5 groupes de travail nationaux** constitués de différents représentants régionaux/départementaux/administration centrale se sont réunis durant l'été et, pour les 4 premiers, doivent rendre les premières synthèses de leurs travaux cette semaine avant le séminaire des DR sur les sujets suivants : Sport – SNU – Action éducative hors SNU – Formation/certification – Organisation territoriale (clarification des missions et répartitions entre niveaux R et D). Des collègues IJS participent à ces groupes de travail.

2. Les points d'ancrage

1. Le principe d'un « Pôle éducatif et sportif » en dehors de la cohésion sociale est acté.
2. Ce pôle repose sur les piliers de l'**engagement** (avec la mise en place du SNU notamment) et de la **continuité éducative**. Il inclut également une dimension **sportive**.
3. Ce pôle s'appuiera sur des services dotés d'une ligne hiérarchique clarifiée et affirmée.
4. L'accent est mis sur le niveau départemental pour renouer avec la proximité.

www.sejs.org

Contactez le permanent :

sejs.permanence@unsa-education.org



SEJSUNSA



@comSEJS

